

RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES
CHAMPIONNAT PROVINCIAL SCOLAIRE INVITATION
DE NATATION DIVISION 3 2022-2023

Article 1	Règlements officiels employés	2
Article 2	Identification des catégories	2
Article 3	Délégation	2
Article 4	Modification aux épreuves	2
Article 5	Formule de compétition	3
Article 6	Types d'épreuves	3
Article 7	Système de pointage	3
Article 8	Récompenses	3
Article 9	Forfaits	4
Article 10	Plateau	4
Article 11	Casque de bain	4
Annexe -	Formulaire de modification aux épreuves	5

Légende : **** Nouvel article**
*** Modification de l'article**

(Juin 2022)

NATATION 2022-2023

Article 1 Règlements officiels employés

- 1.1 Les règlements officiels en vigueur sont ceux de la Fédération de natation du Québec (FNQ).
- 1.2 Toutefois, les présents règlements spécifiques ont préséance sur les règlements officiels.
- 1.3 Les règlements du secteur scolaire du RSEQ doivent être respectés.

Article 2 Identification des catégories *

Catégorie	Date de naissance pour la saison 2022-2023
Benjamin	Du 1^{er} octobre 2008 au 30 septembre 2010
Cadet	Du 1^{er} octobre 2006 au 30 septembre 2008
Juvenile	Du 1^{er} juillet 2004 au 30 septembre 2006

Article 3 Délégation

- 3.1 La délégation officielle est composée de 54 élèves-athlètes dont la répartition ne devra pas excéder 29 élèves-athlètes de même sexe et 10 accompagnateurs maximum.
- * 3.2 Lors du championnat, chaque élève-athlète peut participer à un maximum de trois (3) épreuves individuelles et de deux (2) relais ou de quatre (4) épreuves individuelles.
- * 3.3 Une instance régionale du RSEQ peut inscrire une (1) équipe de relais par catégorie pour chaque épreuve. La composition officielle devra être remise aux officiels avant la fin de la session des préliminaires.

*** Article 4 Modification aux épreuves**

Un maximum de cinq (5) modifications aux épreuves (pas de nouvelles inscriptions) peut être effectué. Le formulaire de modification (voir annexe) doit être remis au coordonnateur de l'événement avant la fin de la rencontre des responsables de délégation du vendredi soir.

Article 5 **Formule de compétition**

5.1 PRÉLIMINAIRES : Catégorie confondus, les vagues sont établies selon les temps d'inscription.

* 5.2 FINALES : les épreuves se nagent par catégorie/sexe.
Les épreuves de relais se nagent finales par le temps.

* 5.2.1 Il y aura des préliminaires dans les épreuves où il y a plus d'élèves-athlètes inscrits qu'il y a de couloirs. Le cas échéant, l'épreuve sera nagée en finale par le temps.

5.3 Les élèves-athlètes ayant réalisé les meilleurs temps par épreuve/catégorie/sexe accèdent à la finale. (Le nombre de finalistes est déterminé par le nombre de couloir disponible).

En cas de forfait d'un des finalistes, l'élève-athlète suivant devient le substitut pouvant prendre part à la finale. Le substitut doit être prêt à prendre le départ.

Article 6 **Types d'épreuves**

JOUR 1 - SAMEDI	JOUR 2 - DIMANCHE
Épreuves ▼	Épreuves ▼
200m libre	200m QNI
100m dos	50m brasse
50m papillon	100m papillon
100m brasse	50m dos
100m QNI	100m libre
50m libre	Relais 4x50 libre
Relais 4x50 QN	
Remises protocolaires des épreuves du jour 1	Remises protocolaires des épreuves du jour 2

Article 7 **Système de pointage**

Les points suivants sont accordés au classement par équipe/instance régionale.

Rang	1	2	3	4	5	6	7	8
							si applicable	
Pts / épreuve individuelle	9	7	6	5	4	3	2	1
Pts / Épreuve relais	18	14	12	10	8	6	4	2

Article 8 **Récompenses**

8.1 Des médailles d'or, d'argent et de bronze seront remises aux trois premiers de chaque épreuve prévue au programme.

Les remises de médailles se feront en fin de journée le samedi et en fin de journée le dimanche.

8.2 Un fanion commémoratif est remis à chaque élève-athlète dont la délégation aura cumulé le plus fort total de points dans chacune des catégories.

Article 9 **Forfaits**

9.1 **Forfaits non déclarés par délégation**

- Préliminaire = aucune pénalité
- Finale = -5 pts au classement de la catégorie.

9.2 Tous les forfaits doivent être complétés au moins 1 h 30 avant le début des finales.

Article 10 **Plateau**

La compétition doit se dérouler dans une piscine avec un minimum de six (6) couloirs.

Article 11 **Casque de bain**

Tous les élèves athlètes prenant part au championnat doivent porter un casque de bain aux couleurs de leur instance régionale. Tout élève-athlète ne se conformant pas à ce règlement sera disqualifié.

CE FORMULAIRE DOIT ÊTRE REMIS AU COORDONNATEUR DU CHAMPIONNAT AVANT LE DÉBUT E LA PREMIÈRE PÉRIODE D'ÉCHAUFFEMENT.

MAXIMUM DE CINQ (5) MODIFICATIONS AUX ÉPREUVES (PAS DE NOUVELLES INSCRIPTIONS)

EXEMPLE :

CAT	SEXE	ÉLÈVE-ATHLÈTE	ÉPREUVE À ENLEVER	ÉPREUVE À AJOUTER
JUV	M	Jean Tremblay	100m Dos	50m Libre

ÉCOLE :

RÉGION :

MODIFICATION 1

CAT	SEXE	ÉLÈVE-ATHLÈTE	ÉPREUVE À ENLEVER	ÉPREUVE À AJOUTER
			Série :	Série :
			Couloir :	Couloir :

MODIFICATION 2

CAT	SEXE	ÉLÈVE-ATHLÈTE	ÉPREUVE À ENLEVER	ÉPREUVE À AJOUTER
			Série :	Série :
			Couloir :	Couloir :

MODIFICATION 3

CAT	SEXE	ÉLÈVE-ATHLÈTE	ÉPREUVE À ENLEVER	ÉPREUVE À AJOUTER
			Série :	Série :
			Couloir :	Couloir :

MODIFICATION 4

CAT	SEXE	ÉLÈVE-ATHLÈTE	ÉPREUVE À ENLEVER	ÉPREUVE À AJOUTER
			Série :	Série :
			Couloir :	Couloir :

MODIFICATION 5

CAT	SEXE	ÉLÈVE-ATHLÈTE	ÉPREUVE À ENLEVER	ÉPREUVE À AJOUTER
			Série :	Série :
			Couloir :	Couloir :